

CONVENTION DE PARTENARIAT CUB-VELOCITE

Entre

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par son président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2010/ , domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex,

D'une part

Et

Vélo Cité, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, représentée par son Président, Monsieur Jean-François PERRIN, habilité à cet effet par délibération du conseil d'administration de l'Association en date du 2 février 2010, domiciliée 16 rue Ausone, 33000 Bordeaux,

D'autre part

Préambule :

L'association Vélo Cité a été créée en 1980 et a pour objet la promotion et la défense du vélo dans la Communauté Urbaine de Bordeaux. Vélo Cité permet de rassembler et défendre les intérêts des cyclistes, mais également de développer l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement quotidien. L'association est l'un des interlocuteurs des décideurs locaux pour ce qui concerne la circulation, la sécurité et le confort des cyclistes.

Il est dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté urbaine au financement du programme d'action de Vélo Cité pour les années 2010-2012.

Le soutien de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'Association, au titre de cette période concerne les thèmes suivants :

- Promotion de l'usage du vélo,
- Formation, éducation et accompagnement au changement modal,
- Fonctionnement de l'association.

La Communauté souhaite, par ailleurs, associer Vélo Cité à la réflexion sur le développement du réseau cyclable de l'agglomération et de sa politique globale sur le vélo en recueillant l'avis et la perception des usagers cyclistes sur le réseau actuel et les projets.

Le partenariat conclu avec l'association Vélo Cité englobe également une visibilité de la Communauté urbaine dans les conditions décrites à l'article 7 à l'occasion de l'ensemble des actions prévues dans le plan d'action objet de la présente convention.

La Communauté urbaine s'engage sur trois ans, mais elle délibèrera et signera une nouvelle convention chaque année.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant de la subvention accordée par la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'association Vélo Cité pour la mise en œuvre de son programme d'action a été fixé à 48 000 € TTC, sur un budget prévisionnel de 146 250 € pour l'exercice 2010, soit 32,8 %.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

L'association s'engage à rechercher d'autres financements pour l'année 2011. Le pourcentage de participation de la Communauté urbaine de Bordeaux au financement des actions sera revu à la baisse.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés, collectivités, ou autres organismes.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

La Communauté urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de (70 %) soit la somme de 33 600 € à la signature de la convention,
- le solde (30 %) soit la somme de 14 400 € à la réception des documents suivants
 - les bilan, compte de résultat et annexes, détaillés et certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes, le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention.
 - le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association (voir l'annexe 1 « Liste des éléments devant figurer a minima dans le rapport d'activités annuel »),

- une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié (voir l'annexe 2 « Comparatif budget prévisionnel/budget définitif »),
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

Ce solde sera versé à la date limite de production des pièces justificatives exigées ci-dessus, six mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin de l'année suivante, au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention.

ARTICLE 6 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le président de l'association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la Communauté ses statuts actualisés.

ARTICLE 7 : CLAUSE DE PUBLICITE

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RESILIATION

La présente convention, prendra effet à la date de la signature. Chacun des signataires peut y mettre fin unilatéralement par courrier recommandé avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'échéance de la période en cours.

Le non-respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités de l'association signataire pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente Convention.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES A BORDEAUX, LE

**Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,
Le Président,**

**Pour l'association VELOCITE
Le Président**

Vincent FELTESSE

Jean-François PERRIN



VELO-CITE BUDGET PREVISIONNEL 2010

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures	1 600	Marchandises	1 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	500	Prestations de services	3 000
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000	Ventes Bourse à vélos	6 000
Fournitures administratives	600		
Achats Bourse aux vélos	5 000	74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures (Vélo-école 33)	4 000	Financements Européens (CRESS)	0
Opération "30 ans de Vélo-Cité"	22 000	Région(s) :	0
61 - Services extérieurs		Département(s) :	10 000
Sous traitance générale		Communes et CUB fcmt CCSPL (500€)	16 000
Locations mobilières et immobilières	7 500	Emplois aidés ASP	18 000
Entretien et réparation	1 000	Subvention convention CUB	48 000
Assurances	1 600	Subventions fondations	6 500
Documentation	800	Subventions spécifiques "30 ans de Vélo-Cité"	20 000
Inscription, colloques, congès	1 500		
62 - Autres services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 000	Cotisations	7 200
Publicité, publications, triptyques, tracts	4 000	Dons	1 300
Déplacements, missions et réceptions	1 400		
Frais postaux et de télécommunication	2 200	76 - Produits financiers	
Services bancaires	50	Produits financiers	500
Formation	800		
63 - Impôts et taxes		77 - Produits exceptionnels	
Impôts et taxes sur rémunérations		Sur opération de gestion	
Autres impôts et taxes	700	Sur exercices antérieurs	
64 - Rémunérations du personnel		Quote part subventions d'investissement	300
Salaires et traitements	42 000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Charges sociales (dont deux emplois aidés)	14 000		
Autres charges de personnel (médecine du travail)	100		
65 - Autres charges de gestion courante			
Cotisations autres associations	450		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements			
Fonds salaires	12 000		
Fonds de roulement	12 000		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	137 800	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	137 800
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Personnels bénévoles	8 450	Bénévolat	8 450
TOTAL DES CHARGES	146 250	TOTAL DES PRODUITS	146 250

Association Vélo-Cité 16 rue Ausone 33000 BORDEAUX 0556816389 bordeaux@fubicy.org

Le trésorier Robert Guélin

ANNEXE 1

Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- 1^{ère} demande
- Renouvellement

- Aide au fonctionnement
- Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

	Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A			
Action B...			
Total			

Informations d'ordre administratif et juridique :

- Nombre d'adhérents :

- Montant de la cotisation annuelle :
 - Nombre d'assemblées générales* :
Nombre de membres présents :

 - Nombre de réunions du Conseil d'administration* :
Nombre de membres présents :

- Nombre de réunions du Bureau* :
Nombre de membres présents :

- Nombre de publications destinées aux adhérents :

- Autres informations d'ordre administratif et financier :

* Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

Informations concernant les moyens humains :

Nombre de salariés permanents :

Salariés en CDI :

dont salariés à temps partiel :

Salariés en CDD :

dont salariés à temps partiel :

➤ Nombre de bénévoles :

temps estimé :

➤ Nombre de stagiaires :

temps estimé :

➤ Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres informations :

➤ Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :

➤ Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire):

➤ Public ciblé (professionnel et/ou tout public) :

▫ Nombre de personnes :

▫ Origine géographique :

▫ autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

ANNEXE 2 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le président ou toute personne habilitée à représenter l'organisme et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures 61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers 62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres 63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes 64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel 65 Autres charges de gestion courante 66 Charges financières 67 Charges exceptionnelles 68 Dotation aux amortissements				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises 74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées 75-Autres produits de gestion courante 76 Produits financiers 78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole				87 Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom) .

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :